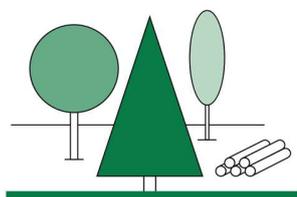


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2022



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Un syndicat professionnel _____	1
La gouvernance du SPBCS _____	1
Reddition de compte des élus à la Régie des marchés agricoles et alimentaire du québec _____	1
Le personnel du SPBCS _____	1
Le territoire _____	1
La mise en marché _____	4
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage _____	4
Le bois commercialisé par l'agence de vente _____	6
Structure des prix en vigueur en 2022 _____	7
Le règlement sur le contingentement _____	8
Le transport du bois destiné aux marchés des pâtes et papiers _____	8
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente _____	9
Le suivi des possibilités forestières _____	9
L'information _____	10
Le Jaseur des Bois _____	10
Le site Internet et l'infolettre _____	10
Les activités de transfert de connaissances _____	10
Les services forestiers _____	10
La mise en valeur _____	11
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus _____	11
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées _____	11

UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

LA GOUVERNANCE DU SPBCS

Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) est constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (LMMPA).

Principaux champs d'activité du SPBCS :

- La mise en marché collective
- L'information
- La représentation

Le Syndicat est dirigé par un conseil d'administration composé de sept membres. Ils sont élus par les membres du Syndicat présents lors de l'assemblée générale annuelle. Le mandat des administrateurs est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration. La durée de leur mandat est d'un an. En 2022, il y a eu 11 séances du conseil d'administration et 2 séances du conseil exécutif.

REDDITION DE COMPTE DES ÉLUS À LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRE DU QUÉBEC

En vertu de la Loi (LMMPA), chaque administrateur doit déclarer annuellement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires, ses intérêts autres qu'à titre de producteur dans la mise en marché du produit visé par le Plan qu'il administre. La Régie a constaté que tous les administrateurs ont répondu adéquatement aux exigences d'indépendance de ladite loi.

LE PERSONNEL DU SPBCS

Mathieu Ouellet Ing. f. Secrétaire-gérant	André St-Pierre Ing.f. Directeur à la mise en marché	Vincent Dubé Tech. f. Admoint à la mise en marché	Jacques Chouinard Tech. adm. Comptabilité	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat	Danielle Bouchard Tech. bur. Secrétariat
--	---	--	--	--	---

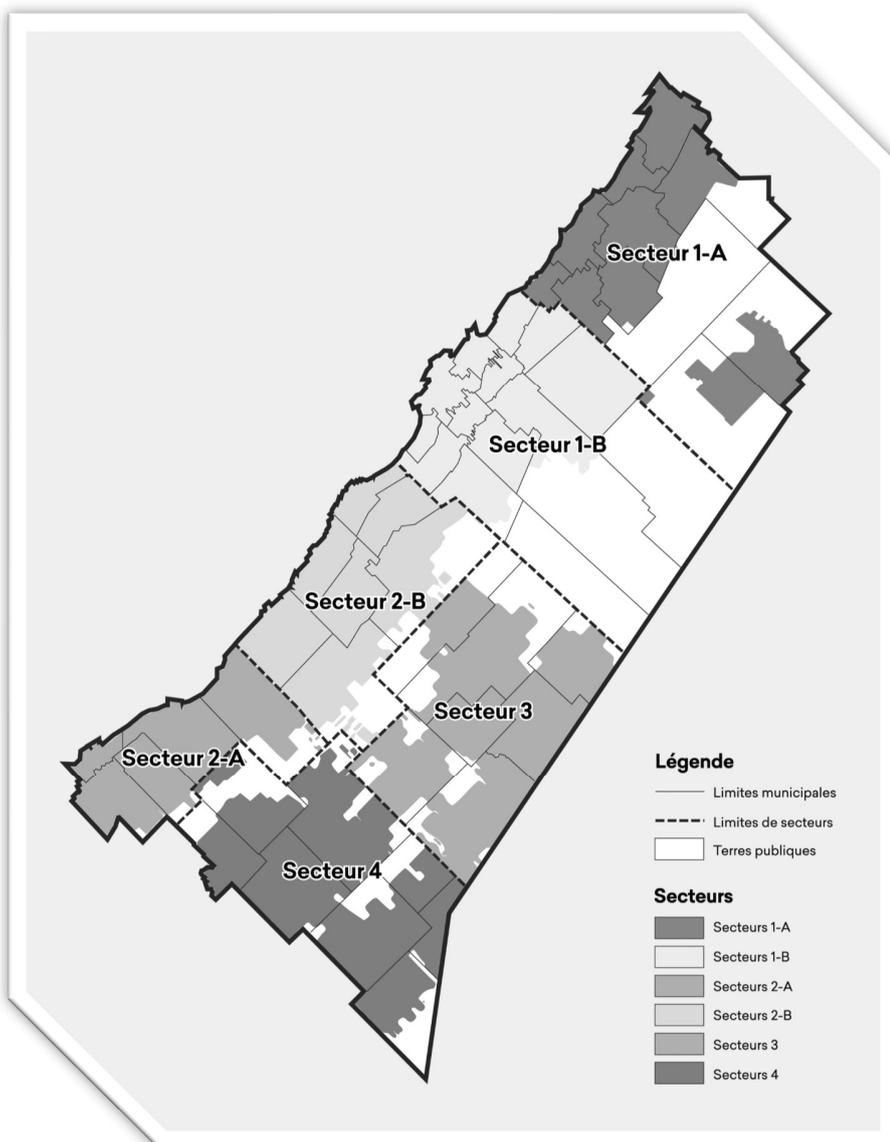
LE TERRITOIRE

RÉPARTITION DES PRODUCTEURS, DES DÉLÉGUÉS ET DES MEMBRES PAR SECTEUR EN 2022

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées une fois l'an. Les producteurs de chaque secteur élisent parmi eux un délégué par 125 producteurs ainsi que les délégués suppléants en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient.

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	553	614	234	475	628	523	3027
Délégués	4	5	2	4	5	4	24
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8
Membres	297	382	105	277	265	216	1542

Deux assemblées générales du Plan conjoint ont été tenues en 2022. L'assemblée générale annuelle régulière a eu lieu le 31 mai et l'assemblée générale spéciale le 7 décembre. L'assemblée générale annuelle du Syndicat s'est tenue le 31 mai immédiatement après celle du Plan conjoint.



Administrateurs sortants de charge pour l'assemblée générale annuelle 2023 ➡ ⬅

Conformément à la procédure établie, messieurs Noël Dionne de Saint-Alexandre et Roger Gagné de Saint-Paul ont été élus dans leur zone respective lors de l'assemblée générale du Syndicat tenue le 31 mai 2022.

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 <i>Noël Dionne</i> <i>(administrateur)</i> Saint-Germain Sainte-Hélène-de-Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Notre-Dame-du-Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 <i>Mario Lévesque</i> <i>(1^{er} vice-président)</i> Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)	ZONE KAMOURASKA 3 ➡ Daniel Anctil ⬅ <i>(administrateur)</i> La Pocatière Sainte-Anne-de-La-Pocatière Saint-Onésime-d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant	

SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A ➡ Pierre Lemieux ⬅ <i>(Président)</i> Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A <i>SERGE ST-PIERRE</i> <i>(administrateur)</i> L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B ➡ Épiphan Caron ⬅ <i>(administrateur)</i> Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B <i>Roger Gagné</i> <i>(2^e vice-président)</i> Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de-Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de-Bretonnières Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Lucie-de-Beauregard Lac-Frontière

LA MISE EN MARCHÉ

LES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

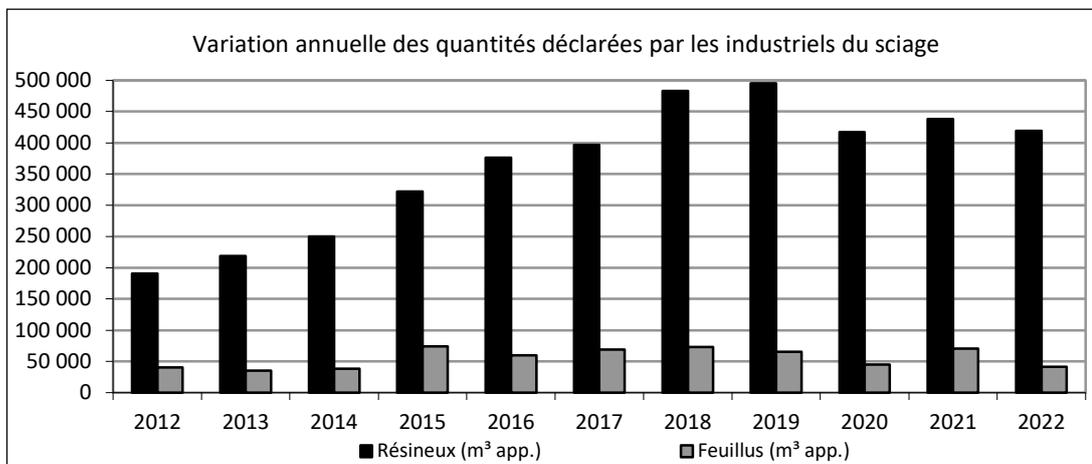
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

En 2022, on constate une diminution des quantités déclarées par les acheteurs de 9.4 % par rapport à 2021. Cette diminution fut observée dans tous les groupes d'essences.

Groupe d'essences	2022		2021	
	Total (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	409 486	89 %	428 045	84 %
Autres résineux	9 803	2 %	10 091	2 %
Peupliers	36 003	8 %	61 544	12 %
Feuillus durs	5 294	1 %	8 876	2 %
Total toutes essences	460 586	100 %	508 556	100 %

La valeur totale estimée des livraisons aux usines de sciage et déroulage s'élève à 25,24 millions \$ en 2022.



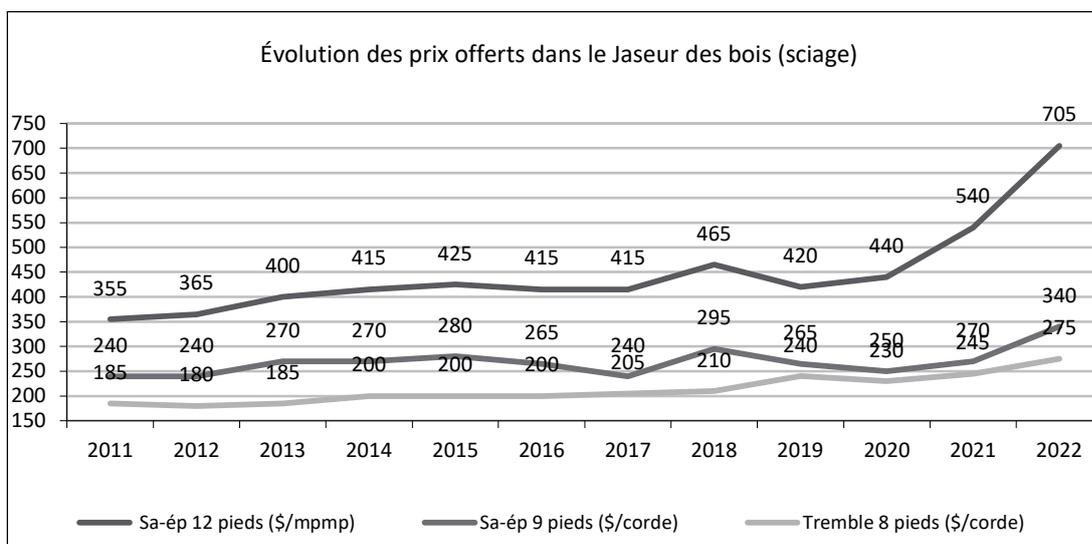


Rang par ordre d'importance des volumes déclarés en 2022	Municipalité	Groupes d'essences achetées			
		Sapin-épinettes	Autres résineux	Peupliers (tremble)	Feuillus durs
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	✓			
Bois Daaquam inc.	St-Pamphile	✓			
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	✓			
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	✓			
Clermont Hamel Ltée	Saint-Éphrem	✓			
Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.	Sainte-Marie	✓			
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue			✓	
Bois de sciage Lafontaine inc.	Sainte-Perpétue	✓			
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile		✓	✓	✓
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin		✓		
Bégin et Bégin inc.	Lots renversés				✓
Maibec inc. (Bardeaux)	Saint-Pamphile		✓		
Scierie St-Fabien inc.	Saint-Fabien			✓	
Scierie Arbotek inc.	Saint-Just				✓
Les Bardeaux Lajoie inc.	Saint-Eusèbe		✓		
Bardobec inc.	Saint-Just		✓		

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.

Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Administration du plan
3.19 \$/corde 8 pieds
3.75 \$/mille pmp
0.64 \$/tonne i.v.
0.44 \$/m ³ apparent

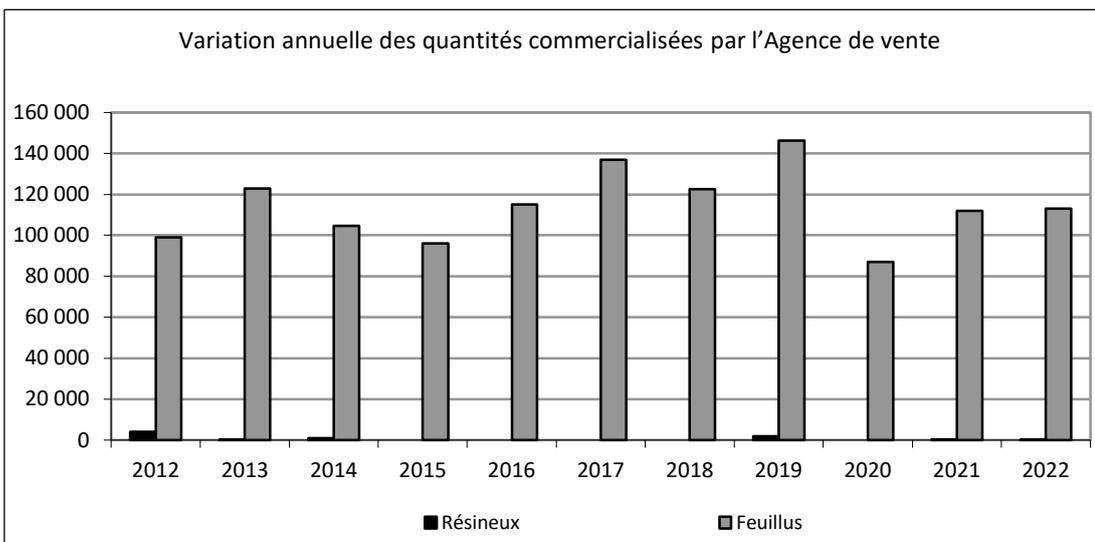


LE BOIS COMMERCIALISÉ PAR L'AGENCE DE VENTE

Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers pour certains groupes d'essences et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

La quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2022 a connu une hausse de 6.3 % par rapport à 2021 et représente 119 620 m³ apparents. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2022, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

Groupe d'essences	m ³ apparents	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	0	0	0	0	0 %
Autres résineux	0	100	0	165	0.15 %
Peupliers	0	28 026	22 586	90 841	75.90 %
Feuillus durs	0	19 154	3 820	22 244	18.60 %
Biomasse	2 653	2 253	0	6 370	5.35 %
Total toutes essences	2 653	49 533	26 406	119 620	100 %



STRUCTURE DES PRIX EN VIGUEUR EN 2022
**Prix nets au chemin du producteur pour le bois commercialisé par l'agence de vente
(\$/tonne métrique humide)**

Période	Peupliers 8 pi	Feuillus durs 8 pi	Feuillus durs > 8 pi
3 au 14 janv.	32.50 \$	40.20 \$	---
17 janv. au 16 sept.	33.50 \$	41.50 \$	41.50 \$
19 sept. au 31 déc.	35.00 \$	43.50 \$	45.00 \$

Période	Peupliers > 8 pi
7 au 25 fév.	24.28 \$ à 33.75 \$ ¹
28 fév. au 17 juin	25.93 \$ à 35.40 \$ ¹
20 juin au 29 juil.	34.18 \$ à 43.65 \$ ¹
1er août au 16 sept.	34.22 \$ à 43.24 \$ ¹
19 sept. au 31 déc.	38.00 \$ ²

Période	Feuillus durs > 8 pi	Bouleau > 8 pi (chauffage)
1 ^{er} janv. au 24 juin	38.58 \$ à 46.35 \$ ¹	---
27 juin au 29 juil.	44.94 \$ ²	50.00 \$
1 ^{er} août au 31 déc.	45.00 \$ ²	50.00 \$

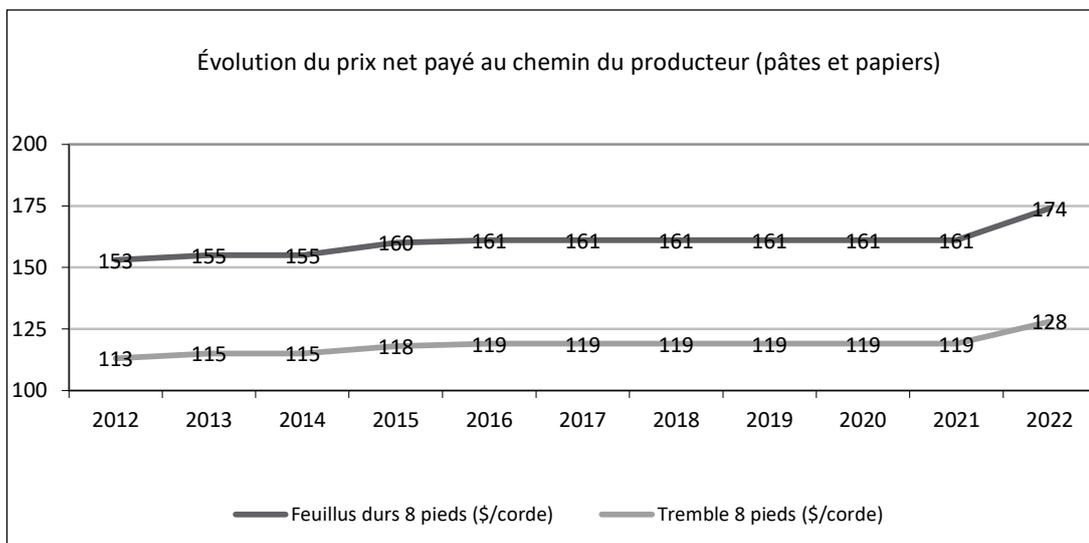
Par souci d'équité entre les producteurs, le SPBCS a travaillé à uniformiser les prix par produit indépendamment de la distance de transport. Cet objectif a été atteint en septembre.

Contributions en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

	0.64 \$/tonne i.v.	0.70 \$/tonne m.h.	0.44 \$/m ³ apparent
Administration du plan	0.64 \$/tonne i.v.	0.70 \$/tonne m.h.	0.44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0.95 \$/tonne i.v.	1.04 \$/tonne m.h.	0.65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0.04 \$/tonne i.v.	0.05 \$/tonne m.h.	0.03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1.63 \$/tonne i.v.	1.79 \$/tonne m.h.	1.12 \$/m ³ apparent

¹ Variation du prix au producteurs dépendamment de la distance du transport.

² Fin de la variation du prix selon la distance de transport.



LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGENTEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. En 2022, la plupart des marchés ont pu satisfaire aux besoins des producteurs.

LE TRANSPORT DU BOIS DESTINÉ AUX MARCHÉS DES PÂTES ET PAPIERS

Le SPBCS a la responsabilité d'organiser et de gérer le transport du bois à pâte. Pour se faire, il a pour interlocuteur l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc., laquelle est accréditée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour négocier les conditions du transport du bois à pâte.



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

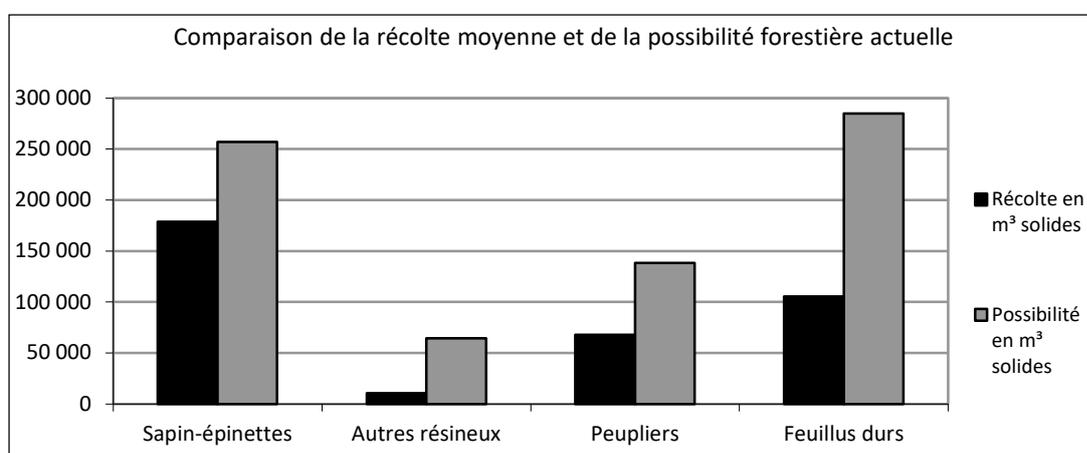
La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 19.7 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2022, alors qu'une proportion de 80.3 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2022.

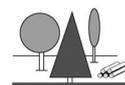
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	409 486	70.58 %	0	0 %	409 486	70.58 %
Autres résineux	9 803	1.69 %	165	0.03 %	9 968	1.72 %
Peupliers	36 003	6.21 %	90 841	15.66 %	126 844	21.86 %
Feuillus durs	5 294	0.91 %	22 244	3.83 %	27 538	4.75 %
Biomasse	0	0 %	6 370	1.10 %	6 370	1.10 %
Total toutes essences	460 586	79.38 %	119 620	20.62 %	580 206	100,00 %

LE SUIVI DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2013 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 54 %, cette proportion étant de 87 % pour le groupe sapin-épinettes et de 53 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 000 exemplaires et a été publié à 5 reprises en 2022. On y retrouve les offres d'achat des scieurs. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances.

LE SITE INTERNET ET L'INFOLETTRE

Depuis sa mise en ligne 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les Jaseurs des Bois. En 2020, le site a été actualisé et amélioré afin qu'il soit plus facile à consulter et plus interactif. L'infolettre est un service rapide pour les propriétaires et pour l'équipe du Syndicat. Sans frais, sauf le temps de rédaction, le SPBCS invite les producteurs à s'y inscrire via son site Internet.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

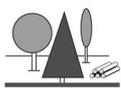
Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. L'objectif est d'informer les producteurs afin de les supporter dans leurs pratiques forestières et en favoriser l'évolution. Ces activités de formation sont offertes aux producteurs grâce à l'aide financière de l'agence, ainsi qu'à la participation du Syndicat. Les 3 activités de formation tenues en 2022 ont réuni un total de 21 participants.

Activité	Endroit	Date	Participants
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	Saint-Pacôme	2022-09-10	5
Abattage directionnel en forêt	Mont-Carmel	2022-10-27/30	6
Abattage directionnel en forêt	Saint-Eugène	2022-10-27/30	4
Santé sécurité abattage manuel (CNESST)	Saint-Eugène	2022-10-01/02	6

LES SERVICES FORESTIERS

Le Syndicat a offert des services forestiers professionnels aux producteurs. Ces services sont facturables au client et certains sont admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

En 2022, 47 producteurs se sont prévalus de ces services.



LA MISE EN VALEUR

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

Un total de 496 demandes avec droits exigibles de 11.90 \$ ou 23.70 \$ a été traité par notre bureau en 2022, qui était alors responsable des dossiers de 2 007 producteurs forestiers.

L'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière a nécessité la mise à jour des dossiers de bon nombre de producteurs forestiers. En effet, pour qu'une propriété soit considérée comme un immeuble forestier, il est impératif que le numéro de matricule enregistré au registre des producteurs forestiers du Québec corresponde au numéro de matricule le plus à jour de la municipalité dans laquelle se trouve la propriété forestière, soit celui inscrit dans le plus récent compte de taxes municipales de la propriété. L'opération a fait ressortir la nécessité de correspondre avec 68 producteurs. 80 matricules ont été corrigés.

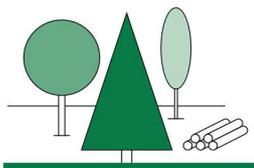
LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent les budgets attribués ainsi que la proportion relative que représente chaque grand groupe de travaux.

Territoire	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021	Variation 2020 / 2021	Propriétaires desservis 2022
Kamouraska	1 169 910 \$	1 185 466 \$	-1.3 %	218
L'Islet et Montmagny	1 440 956 \$	1 504 139 \$	-4.2 %	177
Côte-du-Sud	2 610 866 \$	2 689 605 \$	-2.92 %	395



<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2022, un montant de 11 916 620 \$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une hausse de 647 264 \$ (5.7 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>		<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2022, un montant de 3 313 587 \$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une baisse de 276 666 \$ (-77 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>	
Remise en production	57.7 %	Remise en production	63.1 %
Traitements non commerciaux	1.3 %	Traitements non commerciaux	0.3 %
Traitements commerciaux	34.9 %	Traitements commerciaux	27.7 %
Mobilisation des bois	6.1 %	Mobilisation des bois	9.0 %



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639

Télécopieur : 418-856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca